

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 78 (1981)
Heft: 9

Rubrik: Maladie des abeilles ; Échos de partout

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Maladie des abeilles

VARROASE DES ABEILLES

L'apparition soudaine de varroase des abeilles à Dogern, arrondissement de Waldshut, République fédérale d'Allemagne, laisse supposer que des colonies d'abeilles suisses pourraient également être atteintes. Une enquête s'impose pour faire le point sur la situation épizootologique en Suisse. L'époque favorable pour procéder aux examens nécessaires se situe entre fin octobre/début novembre 1981.

Par l'ordonnance ci-dessous, l'Office vétérinaire fédéral enjoint aux cantons de prendre les mesures requises. Les apiculteurs doivent annoncer les cas suspects. Le procédé qui pourrait être appliqué, si la maladie devait faire par la suite l'objet d'une lutte officielle, ne pourra être défini que plus tard. Jusqu'à ce jour, on ne connaît aucun médicament qui permettrait son éradication.

Office vétérinaire fédéral

ORDONNANCE SUR LES MESURES À PRENDRE CONCERNANT LA VARROASE DES ABEILLES

du 21 juillet 1981

L'Office vétérinaire fédéral,
vu l'article 1^{er}, 3^e alinéa, de la loi du 1^{er} juillet 1966 sur les épizooties,
arrête:

Article premier Enquête sur l'état de l'épizootie

En automne 1981, les cantons établiront, dans une zone large de 10 km le long de la frontière comprise entre Bâle et Constance, si des colonies d'abeilles sont atteintes d'acares de la varroase. Ils procéderont à ces examens en collaboration avec la section apicole de la Station fédérale de recherches laitières et les sociétés d'apiculture.

Art. 2 Mesures provisoires

Les apiculteurs annoncent immédiatement à l'inspecteur des ruchers les colonies suspectes ou atteintes de varroase. Jusqu'à ce que le cas ait été tiré au clair par l'inspecteur des ruchers, tout doit

être mis en œuvre pour empêcher une dissémination de la maladie. On renoncera en particulier à transférer des colonies pour les besoins de l'apiculture pastorale, ainsi qu'au commerce d'abeilles, de reines et de rayons.

Lors du constat de varroase, le vétérinaire cantonal ordonne le séquestre des abeilles conformément à l'article 29 de l'ordonnance du 15 décembre 1967 sur les épizooties. Le séquestre s'étend en principe à toutes les colonies situées dans un rayon de 10 km autour du rucher atteint. Le vétérinaire cantonal peut également ordonner le séquestre des abeilles lorsque des cas d'épizooties survenus à l'étranger, au voisinage de la frontière, constituent une menace pour le territoire suisse.

Art. 3 Frais d'examen

Les cantons statuent sur la prise en charge des frais d'examen.

Art. 4 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 15 août 1981.

Office vétérinaire fédéral:
Le directeur: Keller



Echos de partout

HISTOIRE DE SUCRE: OÙ EST LA VÉRITÉ?

La «Terre Romande» nous dit: selon les dernières estimations, un excédent de sucre de 2,3 millions de tonnes est prévu en 1981. Il provient d'une croissance de 7,2% de la production mondiale (passant de 84,5 millions de tonnes à 90,6 millions de tonnes), et d'une augmentation de 0,5% seulement de la consommation (passant de 87,89 millions de tonnes à 88,83 millions de tonnes).

L'«Abeille de France» nous dit par contre: selon les courtiers londoniens, la production mondiale de sucre serait déficitaire de 3,7 millions de tonnes pendant l'année sucrière courante. Ils prévoient en effet une consommation de 89,72 millions de tonnes et une production de 86,03 millions de tonnes.

Où se trouve donc la vérité? Attendons et nous verrons. *T. M.*

PROJETS SUCRIERS AU SOUDAN

Après des années de travaux, le plus grand complexe sucrier du monde vient d'être ouvert au Soudan, ce qui permettra de ravitailler le Moyen-Orient. Le président soudanais Jaafar Noumeiri a inauguré le complexe «Kenana Sugar», projet de 614 millions de dollars, comprenant aussi bien les plantations que les raffineries. L'exécution de ce projet a duré 10 ans, financé aussi bien par le gouvernement soudanais que par les pays arabes. Cette entreprise récolte et travaille 12 000 tonnes de canne par jour. Sa production annuelle de sucre est évaluée à 330 000 tonnes.

Trad. «Arabic News»

SOCIÉTÉ ALÉMANIQUE D'APICULTURE VDSB

Dans son numéro d'août, la VDSB fait le point sur ses effectifs. Au 31 octobre 1980, le nombre de ses membres était de 19 380, soit une augmentation de 32 membres par rapport à 1979.

Le nombre des colonies, au 31 octobre 1980, était de 223 891, avec une diminution de 680 colonies par rapport à 1979.

Les mauvaises possibilités de récolte de ces dernières années sont certainement à l'origine de cette diminution du cheptel.

SBZ, TM

MARCHÉ MONDIAL DU MIEL

Aux Etats-Unis, la récolte est très diverse. Dans le nord-est, assez normale. Le prix de gros varie entre 52 et 70 cents la livre (454 grammes). Au détail, le prix est de 1.15 à 1.95 dollar la livre. Dans le sud-est la récolte est aussi bonne. Les prix de gros varient entre 50 et 55 cents la livre.

Au Canada, les perspectives semblent bonnes. Colza, trèfle, alfalfa, tournesol. Les transactions sont assez bonnes. Prix de détail 1.46 à 1.85 dollar la livre.

En Australie, région Victoria et ouest, on compte sur un stock de 7000 à 10 000 tonnes dans les entrepôts de la côte. Ces stocks pèsent sur le marché et les apiculteurs sont inquiets quant au prix final. Dans le Queensland, les exportateurs ont stoppé les achats pour un certain temps. Les apiculteurs essaient de se reconvertir dans la production du pollen.

Argentine : après la dévaluation de 30 % du peso, le marché est redevenu actif ; 8800 tonnes ont été expédiées en Europe, aux Etats-Unis, au Japon, en avril. Une quantité semblable prendra la même destination en juin. On estime entre 30 et 40 % la récolte non encore vendue. Le miel argentin rendu C + F à Hambourg revient à 990 dollars la tonne.

Brésil : augmentation de la récolte de 125 % par rapport à la récolte de l'année dernière. Dans les régions où sévit la varroase la récolte a été réduite de 20 %.

Espagne : la récolte du printemps se vend de 175 à 200 pesetas le kilo au détail et de 130 à 135 pesetas en gros.

Trad. «ABJ»

MUSÉE DE L'APICULTURE

**Le musée paysan neuchâtelois à La Chaux-de-Fonds
désire agrandir sa section d'apiculture.**

Voir journal de mars, page 92 !

Pensez-y !

Pratique ou technique apicole

LA NOSÉMOSE

Cette maladie est toujours à l'ordre du jour ; il y a peu de ruches qui ne soient visitées par cette maladie du tube digestif des abeilles une fois ou l'autre.

Certaines contrées sont plus exposées que d'autres. Pour ma part, je pense que l'eau est un facteur de propagation de cette maladie, le manque d'hygiène au rucher en étant un autre, ainsi que certains pollens.

Il y a quelques années, j'ai utilisé le Nosémack, puis, voici deux ans, ayant découvert une colonie fortement atteinte, j'ai suivi les conseils de M. E. de Meyer, de Grimbergen, en Belgique, qui,